

VOS DÉMARCHES

Recensement citoyen



(https://ocquerre.fr/sites/ocquerre.fr/files/styles/img__1280x768__image_scale__cropped_main/public/media/images/mairie-ocquerre.jpg?itok=9dlyYD7g)

La Mairie

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Retrouvez ici les informations pratiques.

Recensement

Où vous adresser ? En mairie.

Les pièces à fournir :

- > Une pièce d'identité.
- > Un livret de famille.
- > Un justificatif de domicile.

CONTACT



Mairie

3 rue Grande
77440 Ocquerre

@ Courriel

☎ 01 60 01 77 89

🌐 Accueil & services municipaux

DÉMARCHE EN LIGNE



RECENSEMENT EN LIGNE

([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/F870](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/f870))



VOS DÉMARCHES

Service Public

Recensement militaire (ou "recensement citoyen")

SITES UTILES



RECENSEMENT, JDC ET SERVICE NATIONAL

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>)



ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

(<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>)



COORDONNÉES DU CSNJ PARIS

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc>)